

Instruction n° DGOS/PF2/2016/355 du 29 novembre 2016 relative au renouvellement du dispositif des structures labellisées pour la prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes

29/11/2016

Le dispositif national des structures labellisées pour la prise en charge des infections ostéoarticulaires (IOA) complexes (centres de référence IOA ou CRIOA) a été créé en 2008.

Il a pour objectif d'assurer sur tout le territoire et dans les meilleures conditions la prise en charge des IOA les plus complexes, et de contribuer à la prévention de la survenue de ces infections et de leur complexification dans un contexte d'augmentation du nombre de prothèses posées et de vieillissement de la population.

Cette instruction a pour objet de préciser les conditions de renouvellement en 2017 du dispositif des structures labellisées pour la prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes.